

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 8 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 janvier à 19h00, le Conseil Municipal, légalement réuni à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques MASSET, Maire, suite à la convocation, en date du 19 décembre 2023 dont un exemplaire a été affiché le jour même au tableau prévu à cet effet.

Etaient présents : 12 conseillers sur 14 :

MM. Annie-France ALI - Sylviane CLAVELLE - Alain COZETTE - Philippe DELATTRE - Catherine DUPONT - Agnès HAVET - Benoit LEGUEN (Pouvoir de Julie THOMAS) - Michel LEROY - Éric MAASSEN - Christian MANABLE - Séverine MASCRET - Jacques MASSET (Pouvoir d'Alain LECLERCQ formant la majorité des membres en exercice.

Étai (ent) absent(s) excusé(s) : 2 conseillers sur 14

MM Alain LECLERCQ (Pouvoir donné à Jacques MASSET) - Julie THOMAS (Pouvoir donné à Benoit LEGUEN)

M. Benoit LEGUEN est élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

Le compte-rendu de la réunion du 11 décembre 2023 sera approuvé lors de la prochaine séance. Un complément d'observation sera ajouté au point 2023-043 – Communication sur le rapport d'activités 2022 de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie (CCTNP).

2024-001 : Délibération pour embellissement d'un poste de transformation électrique en partenariat avec la Fédération Départementale d'énergie de la Somme

Monsieur le maire rappelle l'action menée par la Fédération d'énergie de la Somme pour l'embellissement des postes de transformation.

Ces travaux sont financés à hauteur de 50% par la FDE et 50 % par la commune. La commune peut être amenée à financer le surcoût si le devis dépasse les plafonds habituellement pratiqués en fonction de la taille du poste et du nombre de faces à traiter. Il reste à charge de la commune : le nettoyage du poste et la TVA si le choix se porte sur un artiste assujéti à la TVA.

La demande est limitée à un poste de transformation par an et par commune, la priorité étant donnée aux communes n'ayant pas encore réalisé d'embellissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet d'embellissement des postes de transformation électrique sur le territoire de la commune,
- Autorise Monsieur le maire à signer la convention avec la Fédération Départementale d'énergie de la Somme

2024-002 : Délibération pour demande de subvention « amendes de police » pour aménagements sécuritaires (carrefour RD11-rue d'Amour-rue de Cardonnette)

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de travaux éligibles à une subvention au titre des amendes de police. L'ensemble des travaux situé au carrefour RD 11- rue d'Amour et rue de Cardonnette a un coût estimé de 25 928.00 euros HT soit 26 098.00 euros TTC et concerne :

- L'élargissement du trottoir rue d'Amour

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide au titre des amendes de police auprès du conseil départemental de la Somme, demande l'autorisation de préfinancement et arrête le plan de financement suivant :

| | |
|--|-------------|
| Subvention au titre des amendes de police (30%)..... | 7 778.00 € |
| Part revenante au Maitre d'ouvrage (dont TVA)..... | 18 320.00 € |
| ○ Fonds propres..... | 18 320.00 € |

2024-003 : Délibération pour une demande de subvention DETR (Etat) pour la création d'un city-stade et de deux terrains de pétanque

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les devis de l'entreprise RENOV'SPORT pour la réalisation d'un terrain multisport (city stade) d'un montant de 99 393.00 euros HT, soit 119 271.60 euros TTC et de deux terrains de pétanque pour un montant de 10 678.00 euros HT soit 12 813.60 euros TTC.

La dépense prévisionnelle totale s'élève à 110 071.00 euros HT soit un montant total de 132 085.20 euros TTC.

Plan de financement prévisionnel

| | |
|--|---------------------|
| - Subvention DETR (30 %) | soit 33 021.00 € HT |
| - Part revenant au Maitre d'ouvrage (dont TVA) | soit 99 064.00 € HT |
| - Autofinancement | 99 064.00 € HT |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le principe du présent projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et arrête le plan de financement comme présenté ci-dessus.

2024-004 : Délibération pour une demande de subvention à la région Hauts-de-France pour la création d'un city-stade et de deux terrains de pétanque

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les devis de l'entreprise RENOV'SPORT pour la réalisation d'un terrain multisport (city stade) d'un montant de 99 393.00 euros HT, soit 119 271.60 euros TTC et de deux terrains de pétanque pour un montant de 10 678.00 euros HT soit 12 813.60 euros TTC.

La dépense prévisionnelle totale s'élève à 110 071.00 euros HT soit un montant total de 132 085.20 euros TTC.

Plan de financement prévisionnel

| | |
|--|---------------------|
| - Subvention Région (40 %) | soit 44 028.00 € HT |
| - Part revenant au Maitre d'ouvrage (dont TVA) | soit 88 057.00 € HT |
| - Autofinancement | 88 057.00 € HT |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le principe du présent projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de la Région dans le cadre de la politique régionale d'investissement en faveur des équipements sportifs et arrête le plan de financement comme présenté ci-dessus.

2024-005 : Délibération pour lancement d'une étude de programmation et budgétaire pour les projets bâtimentaires (mairie-salle polyvalente et associatif)

Monsieur le maire informe qu'une étude de programmation et budgétaire est souhaitable pour des projets bâtimentaires (mairie-salle associative, vestiaires ...) et indique de la nécessité de recourir à un programmiste afin d'accompagner la commune dans la définition des ouvrages.

Cette étude de programmation consiste à élaborer en détail les besoins : la faisabilité, la présentation du projet, les critères techniques et spécifiques, le budget et l'échéancier de réalisation.

Un bien situé rue d'Amiens et rue du stade d'une surface de 7 000m² environ pourrait répondre à nos besoins.

Les services du Domaine ainsi que l'EPF (Etablissement Public Foncier) seront sollicités.

Monsieur le maire propose qu'une consultation de recherche d'un programmiste soit engagée afin de réaliser l'étude de programme des projets bâtimentaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de choisir un programmiste pour la mission de programmation de projets bâtimentaires.

2024-006 : Délibération portant sur la dissolution du budget eau (suite à l'adhésion au SIAEP de Naours)

Monsieur le Maire expose qu'à la suite de l'adhésion et du transfert des compétences eau potable au SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) de NAOURS à compter du 1er janvier 2024, il a lieu à la demande des Finances publiques de prononcer la dissolution du budget eau.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De dissoudre le budget eau – M49 ;
- D'autoriser Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Informations et questions diverses

Pour information, aura lieu la traditionnelle cérémonie des vœux le 19 janvier 2024 à 18h30.

M. le Maire rappelle la date des élections européennes, le 9 juin 2024, afin qu'un maximum d'élus soient présents.

- Mme Catherine DUPONT s'interroge sur l'éventuelle mise en place d'un service de transport à la demande pour les seniors.

M. Michel LEROY répond que l'AGIRC-ARRCO (caisse de retraite) propose un service similaire « Sortir Plus » aux retraités de 75 ans et plus, sans conditions de ressources. Une information sera communiquée à ce sujet.

M. Christian MANABLE indique que la commune de Flesselles avait mis en place ce type de transport, et que ce service a été interrompu, car il n'était pas utilisé par les administrés. Il informe également, dans le cadre de l'aide à la personne, que le supermarché Carrefour Market à Villers Bocage dispose d'un service de livraison (avec montant minimum d'achat).

- M. Christian MANABLE informe qu'à la suite des protestations de l'Association des Maires de France, concernant l'échéance du 31 décembre 2023 aux communes de délibérer sur les ZAENR (Zones d'accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables), il a été décidé par les services de l'État que les propositions pourront être transmises par les communes au-delà du 31 décembre 2023 et de préférence avant le 15 mars 2024.
- M. Alain COZETTE s'interroge sur une éventuelle date d'installation de la porte de la boîte à lire.
- Des interrogations sont formulées sur la présence des gens du cirque depuis le début du mois de décembre à ce jour, sans qu'aucune représentation n'ait eu lieu. Lors de leur départ, des craintes sur la bonne restitution de propreté et de bon état de la place publique sont émises. M. le Maire indique qu'un spectacle (offert par la commune) a été programmé le 23 décembre 2023, mais qu'il a été annulé pour cause de décès dans leur famille.
- M. Michel LEROY s'interroge sur le sens unique de la rue du clos, en effet, des cyclistes l'empruntent. M. le Maire indique que le sens unique s'applique à tous véhicules, donc les cyclistes également.
- Mme Séverine MASCRET informe que lors de la remise des colis, une administrée de la rue de Querrieu s'est plainte des fissures sur son habitation, dues probablement aux passages répétés des poids lourds et des véhicules à des vitesses excessives.
- Mme Agnès HAVET s'interroge sur la sécurisation des entrées de villages. M. Eric MAASSEN indique que le Cabinet TESSON a adressé le dossier complet au début du mois de décembre 2023. La commission voirie se réunira prochainement.

- M. Alain COZETTE s'interroge sur la signalétique (qui lui semble erronée) du chaucidou portant sur le sens de circulation des cyclistes et piétons.
Il indique également que certains carrefours dans le village, notamment celui de la rue de Querrieu et rue de Saint Gratien sont dangereux. Il propose l'installation d'un miroir routier de sécurité au carrefour à l'angle de la rue de Gauville et rue de Pierregot (côté chemin du bois). Il propose de retirer les panneaux STOP et de laisser les priorités à droite sur l'ensemble du village.
À cette dernière suggestion, M. le Maire indique que la suppression de certains STOP peut s'avérer dangereux, par exemple celui de de la rue de Saint Gratien.
- Mme Annie-France ALI indique que les formations des flaques d'eau persistent malgré la réalisation du chaucidou. M. le Maire indique une nouvelle fois que cela est logique. Il pleut énormément et il n'y a pas eu d'ouvrage de drainage réalisé. Une réflexion est en cours au service voirie de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie.
- M. Michel LEROY fait part de nombreux chats errants dans la rue du clos.
- Mme Séverine MASCRET informe que les décorations de Noël réalisées par les bénévoles et élus, seront installées à nouveau cette année, le 9 décembre 2024.

Fin de séance : 20h50
Le secrétaire de séance,
Benoit LEGUEN

| Les membres présents au Conseil municipal du 8 janvier 2024 | |
|---|--|
| Annie-France ALI | |
| CLAVELLE Sylviane | |
| COZETTE Alain | |
| DELATTRE Philippe | |
| DUPONT Catherine | |
| HAVET Agnès | |
| LEGUEN Benoit | |
| LEROY Michel | |
| MAASSEN Éric | |
| MANABLE Christian | |
| MASCRET Séverine | |
| MASSET Jacques | |